L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE L'EPINE

ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT DÉCLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

N° 2025/0082...

A.S.V.P. :
Courriel: police@lepine-iledenoirmoutier.fr

Le Maire de la commune de L'Épine,

VU le code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ainsi que les articles L 1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile ;
VU le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
VU la loi n°2004-881 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
VU les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de **LA VIGILANCE ORANGE CANICULE..** ayant justifié la mise en œuvre du PCS.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de L'Epine, est mis en application à compter de ce jour, à 12h.

Article 2 : Les membres de la réserve communale de sécurité civile pourront être amenés à intervenir.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmis à :
- Préfecture 85
- SDIS 85
- Gendarmerie

Fait à L'Épine, le 20/06/2025
Le Maire, Dominique CHANTOIN

MAIRIE DE L'EPINE
85740